

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2021

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11	
- en exercice :	11	
- qui ont pris part à la séance :	08	
- votants	09 (dont 1 pouvoir)	
Date de convocation : 03/12/2021		Date d'affichage : 03/12/2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le neuf décembre deux mil vingt un à 18 h 40.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle — RENARD Brigitte
Mrs BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET Christophe –
VERNERET Jacques

Absent excusé : Mr ALINS Franck donne pouvoir à Mr CHARPENEL Aurélien

Absents non excusés : Mme PERRIN Marie-Josèphe – Mr DI BENEDETTO Vincent

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : RESEAU COMMUNAL D'IRRIGATION PAR L'EAU DU RHONE
TARIFS pour 2022

Le conseil municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, DECIDE :

- **D'AUGMENTER les tarifs pour 2022, car les recettes ne couvrent pas les cotisations aux SID et les travaux de réparation sur le réseau.**

	2021	2022
-		
• Droit de branchement au réseau	300,00 €	300,00 €
• Terme fixe annuel	55,00 €	55,00 €
• M3 eau irrigué	0,30 €	0,45 €

Le Conseil Municipal rappelle que tous les travaux de branchement sont à la charge du pétitionnaire et réglés directement à l'entreprise choisie par la commune.

La présente délibération annule et remplace celle du 04 novembre 2021.

Et ont les membres présents signé au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

